

Décret

Générale

modern

Décret n° 2009-0010/PR/MEFPCP portant transfert de la propriété du TF 9830 sis au lotissement Haramous.

n° 2009-0010/PR/MEFPCP

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, ET DE LA
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication

21 janvier 2009

Numéro JO

n° 2 du 31/01/2009

Date du numéro

31 janvier 2009

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992**VU** Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre**VU** Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement**VU** Le Décret n°2008-0093/PREdu 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères**VU** La Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public**VU** Le Mémoire d'Entente portant sur un projet d'investissements en date du 25 octobre 2007

SUR Proposition du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation.

Article 1er

Il est fait transfert de propriété objet du TF 9830, sis au lotissement Haramous au profit du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation.

Article 2

Le droit relatif à la propriété ainsi transféré est déplacé dans un périmètre sis dans le lotissement de Haramous, zone réservée pour la promotion immobilière conformément au décret n°2006-0137/PR/MAPCPI en date du 11 juin 2006.

Article 3

Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.
